

BARRE DE SIGNALISATION MTD-68/MTD-80/MTD-103



- MTD 68 : Barre de signalisation à défilement 6 feux orange.
- MTD 80 : Barre de signalisation à défilement 7 feux orange.
- MTD 103 : Barre de signalisation à défilement 9 feux orange.

4 défilements sélectionnables parmi 12 modes de défilements possibles

CARACTERISTIQUES

- Alimentation électrique 10V-30V
- Consommation maximum en mode de clignotement WARNING

	Sous 13,5V		Sous 27V	
	En moyenne	En pointe	En moyenne	En pointe
MTD-68	1,38A	2,48A	0,78A	1,44A
MTD-80	1,61A	3,36A	0,91A	1,68A
MTD-103	2,1A	4,4 A	1,2A	2,2A

	MTD-68	MTD-80	MTD-103
Poids	2,10 Kg	2,30 Kg	2,5 Kg
Longueur avec Fixation vers l'intérieur	680mm	800mm	1030mm
Longueur avec Fixation vers l'extérieur	736mm	856mm	1086mm

- Hauteur avec fixations : 57mm / Hauteur sans fixations 37mm
- Largeur : 47mm
- Longueur du faisceau : 5m



Siège social : Zone d'Activités « Les Gailletrous » - rue Louis Pasteur-
41260 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR

Tel : 02 54 57 52 52 – Fax 02 54 56 80 00

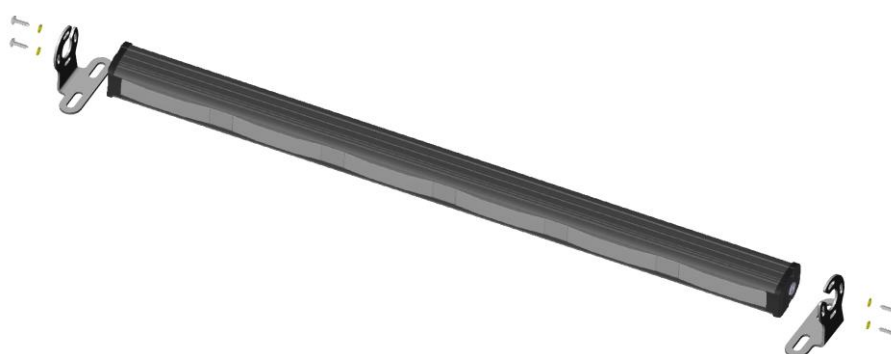
SAS au capital de 102. 400 € - APE (NAF) 2790 Z – SIRET 310 999 891 00040

4 MODES DE FIXATION (TOUTES VERSIONS)

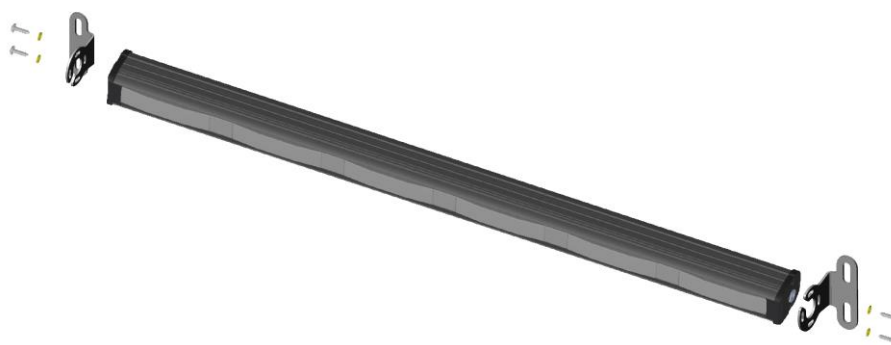
Fixations vers le bas et pattes vers l'extérieur.



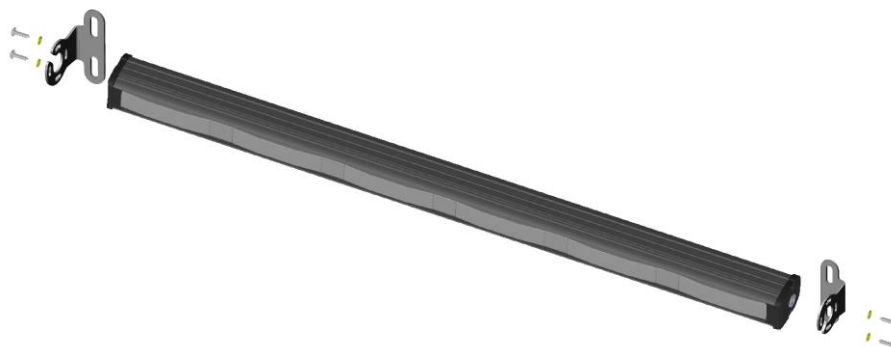
Fixations vers le bas et pattes de fixation vers l'intérieur.



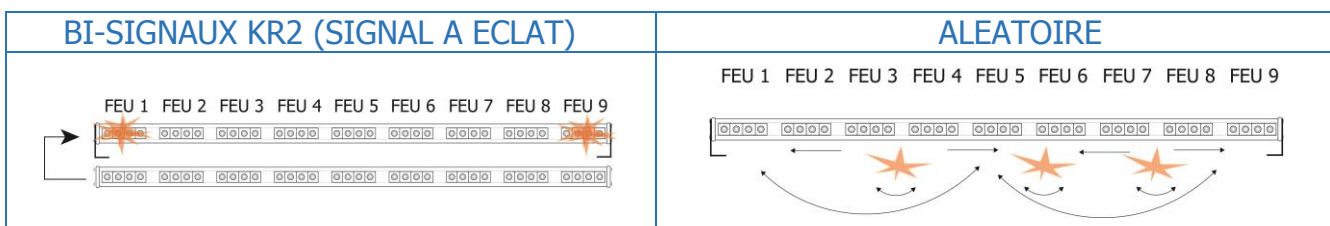
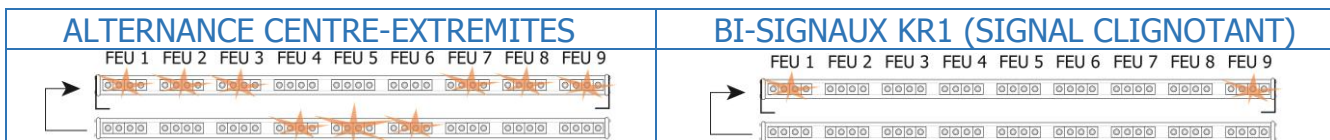
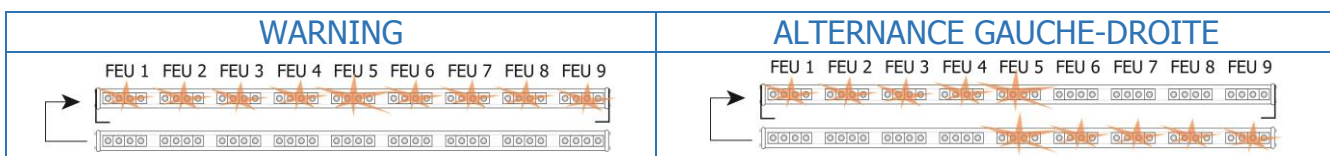
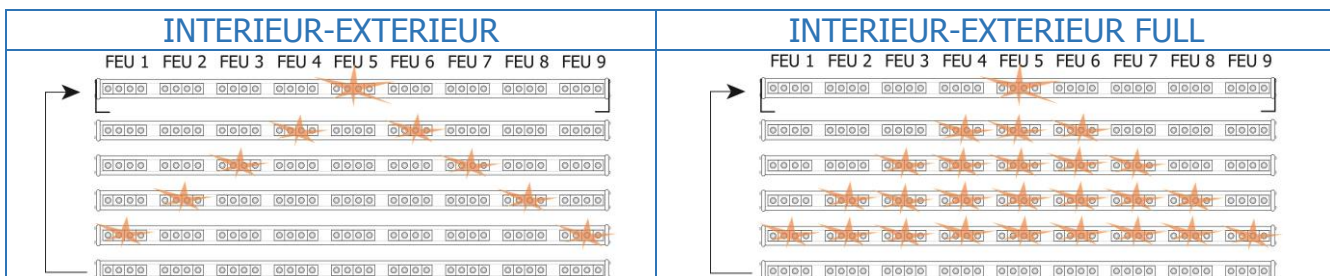
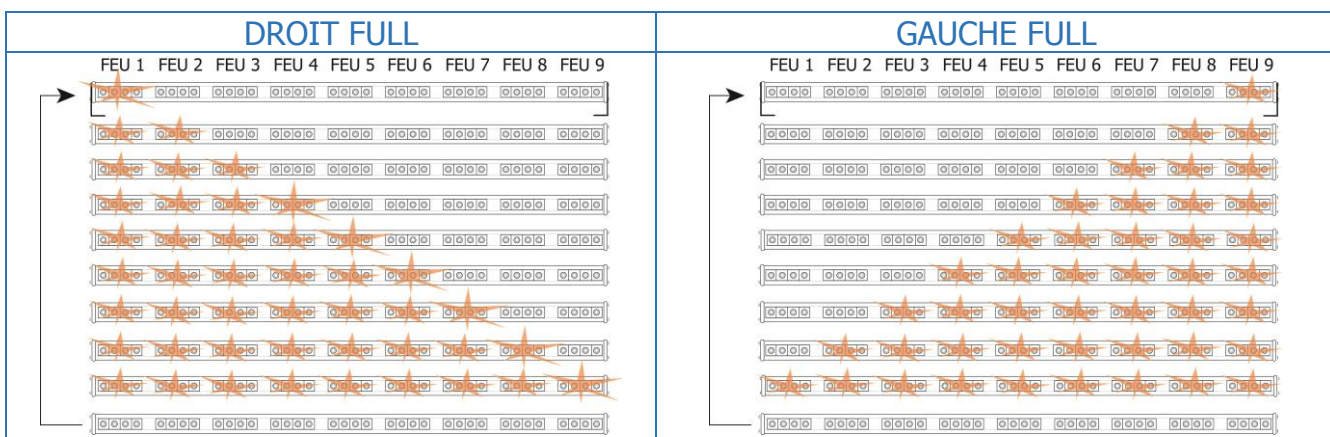
Fixations vers le l'arrière et pattes de fixation vers l'extérieur.



Fixations vers le l'arrière et pattes de fixation vers l'intérieur.



12 MODES DE DEFILEMENT (TOUTES VERSIONS)



AVERTISSEMENTS



LIMITES DE LA RESPONSABILITE

Les produits ont été élaborés en tenant compte des normes et des réglementations en vigueur. Les informations rassemblées dans les documentations techniques prennent en compte l'état de la technique ainsi que les connaissances et expériences accumulées depuis de nombreuses années.

MERCURA n'est en aucun cas responsable des dommages et conséquences dus :

- Au non-respect des informations fournies par la documentation du produit
- A l'utilisation non-conforme du produit
- A l'installation et à la mise en œuvre des produits effectuées par des personnels non qualifiés
- A des modifications effectuées de la propre autorité de l'utilisateur ou de l'exploitant
- A des modifications techniques non soumises et approuvées par MERCURA
- A l'utilisation de pièces de rechange non homologuées par MERCURA

RESPONSABILITES DE L'INSTALLATEUR

L'installation de l'équipement sur un véhicule est de la seule charge et de la seule responsabilité de l'installateur.

L'installateur définit les moyens et matériels adéquates à la situation afin de livrer une installation complète raccordée et posée selon les règles de l'art.

MERCURA se dégage de toute responsabilité concernant les défaillances pouvant survenir de la définition du système de pose, des éventuels renforts, des percages pavillons, de l'état et de la qualité des surfaces de pose, de l'utilisation des points d'ancrages constructeur et de la définition d'alimentation et protection du système sur la source d'énergie du véhicule.

RESPONSABILITES DE L'UTILISATEUR ET DE L'EXPLOITANT

Les produits MERCURA sont des équipements professionnels qui doivent être utilisés à cette seule fin. Leur mise en œuvre est soumise aux obligations légales en termes de sécurité du travail vis-à-vis desquelles l'exploitant doit se soumettre. Il en va des prescriptions de sécurité et de prévention des accidents aussi bien que des règles de protection de l'environnement. L'utilisation de ces équipements de la route est soumise au respect des règles définies par le code de la route.

Obligation de l'exploitant :

- Se tenir informé de la réglementation en vigueur concernant la sécurité du travail
- Effectuer une analyse des risques quant aux conditions spéciales de travail sur le lieu d'intervention
- Adapter la formation des utilisateurs aux réglementations, normes et conditions d'utilisation
- Contrôler régulièrement lors de l'utilisation des équipements, l'adéquation des règles de mise en œuvre aux règles et normes de sécurité en vigueur
- S'assurer que les opérateurs ont pris connaissance et compris le manuel utilisateur de l'équipement.
- S'assurer que les utilisateurs soient régulièrement formés à l'utilisation et informés des dangers associés à la mise en œuvre de l'équipement.
- Mettre à disposition des personnels les équipements de protection associés à l'intervention et s'assurer de leur utilisation.

Il est de la responsabilité de l'exploitant :

- D'assurer la maintenance curative et préventive des équipements
- De s'assurer que les dispositifs de sécurité soient contrôlés régulièrement

SERVICE CLIENTS

Pour toute information technique, le SERVICE CLIENTS MERCURA est à votre disposition :

- Site Internet : <http://www.mercura.fr/> rubrique assistance technique
- Email : support@mercura.fr
- Numéro de téléphone : +33 (0)2.54.702.702

Notre service est disponible du lundi au vendredi
de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h (vendredi jusqu'à 16h)

Dans une stratégie d'amélioration permanente, nos collaborateurs sont à votre écoute quant à vos remarques concernant l'installation et de nos matériels.